

ARRETE MUNICIPAL N°13108 DU 03/11/2023

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

**ACCES INTERDIT
CHEMIN RUE DES SAISIES**

A partir du 03 novembre 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2211-1 et suivants,

Vu le Code de la Route,

Vu les dégâts occasionnés par la tempête « CIARAN » et la fragilisation de nombreux arbres sur la commune de Larmor-Plage,

Considérant que pour des raisons de sécurité il importe d'y interdire provisoirement la circulation des piétons ainsi que le stationnement éventuel des véhicules.

ARRÊTE

Article 1^{er} : A partir du vendredi 03 novembre 2023 et jusqu'à ce que l'accès soit totalement sécurisé, la circulation des piétons et de tous les véhicules seront strictement interdite sur le chemin reliant la rue des Saisies et la rue des Roseaux.

Article 2 : Afin d'éviter tout accident dû aux chutes de branches d'arbre, le stationnement éventuel des véhicules pourra également être interdit sur les premières places de la résidence Jean-Claude Caillibotte

Article 3 : Un affichage et un périmètre de sécurité sera mis en place par la Police Municipale et les Services Techniques de la commune.

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Commissaire Centrale de Police de Lorient, Messieurs les Policiers Municipaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Pour ampliation,
Patricia Jaffré**

**La 1^{ère} adjointe,
Elue à la sécurité,
Patricia JAFFRE**

